



Vérifier inscription hypothèque par un créancier

Par **MarieRh69**, le **02/07/2021** à **07:44**

Bonjour,

Suite à un retard de paiement de charges de copropriété, j'ai reçu une lettre de mise en demeure d'un avocat de mon syndic m'informant avoir reçu pour instruction d'introduire une procédure judiciaire à mon encontre et qu'ils inscriraient une hypothèque légale sur mes bien.

J'avais réglé mes charges avant réception de la lettre recommandée. Comment puis-je vérifier qu'aucune des mesures ci-dessus n'a été réalisée ?

Est-il possible de contester légalement les frais associés à une mise en demeure ?

Merci

Par **fabrice58**, le **02/07/2021** à **12:09**

Bonjour,

vous pouvez demander au service de publicité foncière gérant votre adresse un état hypothécaire. la réponse vous donnera la liste des formalités déposées jusqu'à la date de la demande, et donc s'il y a une hypothèque légale.

cordialement